

Etaient présents : Mmes BARNAY, DECHAUME, MARTIN, LIPPENS, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, PISSELOUP, TESTARD.

Etaient absentes : Mmes PERRIER, BOULEZ, RODES

Secrétaire de séance : Madame DECHAUME Isabelle

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL : Pas de remarques

DELIBERATIONS

1/ Subvention cantine scolaire

Après examen du bilan 2018 lors de l'assemblée générale de l'association, le montant de l'aide nécessaire au fonctionnement de ce service a été déterminé par le conseil municipal à hauteur de 2700 euros pour 2018 et 2019. Voté à l'unanimité.

2/ DM budget commune pour travaux en régie

Les crédits nécessaires avaient été votés au BP 2019 mais des changements d'affectation de comptes en fonction des travaux réalisés sont nécessaires : virement de crédit du compte 2315-20 aux comptes 2313-1202 et 2116-1209/

Voté à l'unanimité.

3/ Appel à projets départemental

Le Conseil départemental a lancé l'appel à projets pour des travaux sur une thématique unique (services de proximité, urbanisme-habitat-environnement, développement des territoires, infrastructures ou santé). Lors de la réunion des maires du canton AUTUN2 les communes ont pu exprimer leurs souhaits sur les projets à envisager et échanger sur les montages financiers.

Le Maire a évoqué alors des travaux de voirie pour terminer les aménagements de rues et parkings au centre bourg, permettant ainsi de finaliser l'aménagement global nécessaire à l'accès aux différents bâtiments et commerces (garderie et écoles par la Rue Tapin, cabinet infirmier et bibliothèque par la rue du tennis avec parking vers la Résidence). Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre de son appel à projets 2020 « aménagement d'espaces publics et paysagers dans les centres bourgs » 8.12 selon le plan de financement suivant :

- Montant global des travaux HT : 34353 euros
 - Appel à projets Départemental : 8588 euros sollicités
 - Autofinancement : 25 765 euros
- Accepté à l'unanimité.

4/ Convention de partenariat RAM

Le Maire expose au Conseil Municipal la convention de partenariat du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal entre les villes du Creusot et les communes membres de la CUCM . La présente convention établie en 2013 et renouvelée en 2016 définit les modalités d'extension de ce RAM à notre commune qui permet d'offrir aux assistantes maternelles ou aux parents la possibilité de bénéficier de l'ensemble des

services proposés par les RAM sur l'ensemble des communes signataires. Cette convention est proposée pour un renouvellement de 3 ans à compter du 16 septembre 2019 dans les mêmes termes que la précédente.

Accepté à l'unanimité.

5/ Tarifs salle René BEUCARNOT 2020

Les tarifs de location de la salle étaient devenus trop chers pour les particuliers et le nombre de location à l'année n'est plus suffisant, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de revoir les tarifs à la baisse à compter de 2020, comme suit :

Possibilité de location	COMMUNE		EXTERIEURS	
	Habitants, associations, commerçants, uniquement			
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	ETE	ETE	ETE	ETE
Location + nettoyage	1 location 2j en semaine ou 1 weekend		1 location 2j en semaine ou 1 weekend	
Salle + bar + cuisine	250 €		400 €	
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	HIVER	HIVER	HIVER	HIVER
Location + nettoyage	1 location 2j en semaine ou 1 weekend		1 location 2j en semaine ou 1 weekend	
Salle + bar + cuisine	350 €		500 €	
FRAIS DE NETTOYAGE par location pour toute occupation gratuite de la salle	60 €		60 €	

6/ Taux d'avancement de grade des agents

L'assemblée a décidé à l'unanimité de fixer le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur à 100%.

7/ Désherbage de livres à la bibliothèque

La Bibliothèque municipale est régulièrement amenée dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au retrait de documents ne présentant plus d'intérêt pour les usagers. Un nouveau désherbage a été fait par les bénévoles et est soumis au conseil municipal pour validation avant retrait des collections. Le conseil municipal valide ce nouveau désherbage.

8/ Convention ingénierie CUCM

Il est proposé par la CUCM la création d'un service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assurera la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Services d'Information et d'Information Géographiques (DSIIG) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires. Ce service commun fait l'objet d'une

convention comme le prévoit l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Celle-ci énumérera les missions du service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et la structure de gouvernance à mettre en place. La création de ce service commun a été soumis pour avis au comité technique de la CUCM le 7 novembre 2019.

Il est précisé que chaque commune membre de la CUCM pourra bénéficier de ce service sous réserve d'approbation et de signature de la convention de création de service commun annexée.

Chacune pourra souscrire à un ou plusieurs des services proposés, selon ses besoins.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer cette convention.

PRESENTATIONS DIVERSES

- Rapport d'activités de la Communauté Urbaine Creusot Montceau 2018.
- Rapport eau et assainissement 2018 :
 - . présentation de chiffres clés sur la distribution de l'eau : 44631 abonnés, 1778 km de réseaux et 1342 km de canalisation de distribution, 106 litres /hab/j)
 - . 25 814 m³ eau vendus aux habitants de St Symphorien de Marmagne en 2018
 - . 438 abonnés pour notre commune
- Sécheresse : aide de la CUCM aux agriculteurs
 - 1/ Création de retenues d'eau ou captage : la CUCM financera 40 % de la dépense jusqu'à 18 000 euros HT
 - 2/ Autorisation de prélèvements d'eau sur 2 anciens puits de mine devenus lacs
 - 3/ Proposition de mettre un compteur vert pour la partie exploitation (aide 40%) non soumis aux taxes assainissement et pollution pour baisser le coût de l'eau aux fins professionnelles et distinguer la consommation personnelle et celle de l'exploitation.
- Coût des animaux errants
Chaque animal emmené à la SPA de Marmagne représente un coût de 60 euros pour la commune.
Pour 2018, la somme versée à la SPA avec la cotisation annuelle s'élève à 1271 euros.
- Point sur les travaux réalisés : le long de la Route du Mesvrin (il reste les raccordements Orange à faire) , vers l'église et la Rue du vieux Bourg.
- Vente de la jardinerie : tout est acté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 16.09.2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 16.12.2019

Le Maire,  

Compte rendu de la séance du 13.12.2019